

DISTRIBUTION DES NUMEROS DE CHAQUE MAISON

La procédure d'adressage des voies et de numérotation des maisons arrive à son terme. Les plaques des noms de rue et de route ont été posées ces derniers jours, et il ne nous reste plus qu'à vous distribuer votre numéro d'habitation ou de propriété.

Pour cela, vous êtes invités à venir à la Mairie (en ayant pris rendez-vous au préalable auprès du secrétariat) à compter du mardi 17 novembre prochain, pour récupérer votre plaque de numéro (qu'il vous faudra installer à l'entrée de votre habitation ou propriété) et votre certificat de changement d'adresse, vous permettant d'effectuer vos démarches administratives.



Seuls les propriétaires seront autorisés à venir récupérer les documents et la plaque de numéro. En cas d'indisponibilité, ce dernier pourra donner procuration à une tierce personne (locataire, voisin, ami, famille...). Pour cela, il suffira d'adresser un courrier ou un mail à la mairie pour préciser les coordonnées de la personne mandataire.

De plus, pour celles et ceux d'entre vous, qui seront dans l'impossibilité de venir à la Mairie durant les heures d'ouverture, une remise sur rendez-vous en dehors de ces horaires sera évidemment possible, pour cela, il vous suffira d'en faire la demande par téléphone auprès du secrétariat (Tel : 05.53.51.86.14).

Il est important, que vous procédiez rapidement à l'installation de votre numéro à l'entrée de votre habitation ou de votre propriété, et que vous réalisiez les démarches de changement d'adresse dans les meilleurs délais, car dans un premier temps, l'utilisation de votre ancienne adresse sera encore acceptée, mais d'ici quelques temps, seules les nouvelles adresses seront valables, et le courrier que vous pourriez recevoir à l'ancienne adresse ne vous sera plus distribué.